

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je ne désire pas que vous consigniez de nouveau mes paroles au hansard.

M. CLEAVER: ...même si le président a décidé que je ne dois pas insister.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Vous déclariez hier soir que personne n'a soulevé cette question. Eh bien moi je l'ai soulevée. N'est-ce pas?

M. CLEAVER: Je voudrais bien que vous m'indiquiez la page des *Débats*.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'honorable député d'Halton a la parole.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Demandez-la au ministre des Finances; il vous la donnera.

M. ROSS (Souris): Et dire qu'il n'y a pas quatre mois de cela.

M. CLEAVER: Si l'honorable député veut se montrer juste, il n'a qu'à repérer la citation et me dire à quelle page elle se trouve. A ma connaissance, les deux seuls discours qu'a prononcés l'honorable député l'un portait sur la commission du blé,—très intéressant discours, qui m'a charmé du reste,—et l'autre, sur la manière de procéder aux débats parlementaires. Voilà tout ce que je me rappelle. S'il y a autre chose et si l'honorable député veut bien m'indiquer à quel endroit, je consignerai tout de suite le passage au compte rendu.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Le ministre des Finances vous le dira, car il était présent.

M. FLEMING: L'honorable député veut-il le numéro de la page?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député d'Halton a la parole.

M. FLEMING: Je croyais qu'il demandait où se trouvait ce passage. Je suis prêt à le lui indiquer, s'il le désire.

Une VOIX: Il ne vous demande rien.

M. FLEMING: L'honorable député de Calgary-Ouest en a parlé à la Chambre le 16 décembre.

M. CLEAVER: Quelle page?

M. FLEMING: Page 366 du hansard. Il a parlé de cette question et le ministre des Finances...

M. CLEAVER: Je ne consens pas à laisser l'honorable député faire une déclaration. Je serais heureux toutefois d'avoir la référence et j'appelle l'attention de la Chambre et du président sur le fait que le discours a été prononcé au cours du débat sur le bill visant

la conservation du change étranger. Cette mesure ayant déjà été adoptée, je ne puis la débattre. Si l'honorable député veut bien mentionner la ligne précise, j'en donnerai volontiers lecture.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! J'ai déjà dit qu'il est contraire au Règlement de parler d'un débat qui a eu lieu durant la présente session sur un autre sujet. J'ai jugé qu'il fallait, en toute justice, laisser l'honorable député de Calgary-Ouest poser sa question. L'honorable représentant d'Halton a donné sa réponse, qui ne satisfait peut-être pas le député de Calgary-Ouest, mais c'est tout de même sa réponse. A mon sens, nous devrions maintenant respecter le Règlement.

M. FLEMING: Puis-je faire observer...

M. SMITH (Calgary-Ouest): Le passage se trouve à la fin de la page 367 et au commencement de la page 368.

M. FLEMING: Et il est parfaitement clair.

L'hon. M. ABBOTT: Combien d'honorables députés ont la parole?

M. GRANT: Et combien compte-t-on de chefs?

M. CLEAVER: Je me garde bien d'enfreindre le Règlement. M'est-il permis de citer le passage que l'honorable député de Calgary-Ouest vient de me rappeler?

M. le PRÉSIDENT: Le président ne saurait le permettre sans le consentement unanime du comité.

Des VOIX: Non.

M. KNOWLES: Poursuivons l'étude du projet de résolution.

L'hon. M. ABBOTT: Bravo!

M. CLEAVER: Malheureusement, on ne me le permet pas. L'honorable député de Calgary-Ouest peut m'en croire, je n'ai sûrement pas, par mauvaise intention, mal interprété son attitude. J'espère que tous les honorables députés se reporteront aux pages 367 et 368 du hansard.

Quant à la question à l'étude, j'ai déjà parlé de ce qui s'est passé le 5 décembre. En consultant le hansard, je constate qu'il n'a pas été question une seule fois de la loi de l'accise entre cette date et le 19 décembre. Lorsqu'il en a été question ce jour-là, on aurait pu s'attendre qu'au moins une douzaine de membres de l'opposition se porteraient à la défense de la constitution si celle-ci était en jeu.

[M. Cleaver.]